



AUX PRISES de DÉCISIONS UNILATERALES !

♦ Le 6 décembre 2013 s'est tenu à Bercy un comité technique ministériel présidé par le nouveau Secrétaire général, Laurent de JEKHOWSKY ♦ Deux projets importants nécessitant pour les fédérations syndicales un véritable processus de concertation n'ont été inscrits à l'ordre du jour que sous la forme de simples points d'information. Il s'agissait pourtant d'aborder deux dossiers à forts enjeux pour les services et les personnels concernés : «Le dispositif d'accompagnement ministériel des réorganisations» et «Le projet de mutualisation des fonctions support» ♦ Le 1er projet ne concernait à priori que la DGDDI confrontée à un projet stratégique qui suscite une mobilisation unitaire sans précédent. Il n'était donc pas question pour la fédération Solidaires Finances de court-circuiter les personnels mobilisés et qui continuent à exiger la suspension de ces projets ♦ Pour Solidaires finances, le second point sur la « mutualisation ministérielle des fonctions support » ne pouvait être abordé dans la forme proposée, c'est à dire une simple énumération de mesures déconnectées les unes des autres qui, si elles étaient mises en œuvre, auraient des conséquences graves dans toutes les directions et services tant nationaux, que centraux et locaux ♦

Notre déclaration liminaire.

Que l'on évoque les plans et autres démarches stratégiques à la DGFiP, aux Douanes, à l'INSEE, à la DGCI, la mise en cause de l'ensemble des directions dans l'orbite de Bercy, l'éclatement de la DGCCRF et la confrontation des personnels Industrie à des « zones de gouvernance » incompréhensibles ou les périls de la MAP et de la Réate..., les sujets d'exaspération et de mécontentement s'accumulent.

Lors du Comité technique ministériel du 8 octobre, présidé par les ministres, les fédérations ont dénoncé unanimement et avec vigueur les orientations prises car elles sont inacceptables pour les agents et pour le service public. Aujourd'hui, deux mois après, faute d'avoir été écoutés, nous ne pouvons que déplorer une aggravation de la situation dans laquelle votre responsabilité est engagée.

A titre d'exemple de cette situation particulièrement tendue, tant pour les agents que pour les usagers, on citera :

- les États généraux des agents des finances publiques qui ont rassemblé 400 personnes le 4 décembre à Paris et au cours desquels le malaise et le mécontentement se sont vivement exprimés, à l'égard des orientations des pouvoirs publics : - moins de moyens, moins de reconnaissance et plus de travail, la coupe est pleine !

- la hausse bien réelle de la réception suite à la sortie des avis d'imposition et la hausse des délais de paiement et des recours gra-

cieux qui illustre les difficultés croissantes de la population,

A la CCRF, nous avons longuement insisté pour que le verrou que représentait le CIMAP de juillet 2013 soit levé. Les travaux menés dans le cadre de la mission commandée par les ministres, lors du CTM du 8 octobre dernier, n'ont pas permis de débloquer la situation. On continue d'observer un décalage entre les aspirations du personnel et de leurs organisations syndicales qui souhaitent la reconstruction de leur réseau par la sortie des directions régionales et départementales interministérielles, donc de la RéATE (reconstitution d'une chaîne verticale de commandement) et les scénarios qui sont désormais proposés par Bercy. Une telle distorsion donne un très mauvais signal.

Dans ce contexte, Solidaires Finances appelle à l'occasion de ce CTM, plus particulièrement l'attention des autorités ministérielles sur la situation qui prévaut à la DGDDI où le « Projet stratégique pour la Douane » (PSD), avalisé par le Ministère, veut imposer un changement de cap radical, en imposant une Douane rabaissée au rang d'accessoire commercial, loin de ses missions de service public.

Cette fuite en avant est extrêmement révélatrice, car elle consacre des politiques où l'action de l'État est largement réduite. En effet, on passerait d'une mission régaliennne, fiscale et économique, à un simple rôle d'outil dans une concurrence intra-européenne entre les États.

.../...





AUX PRISES de DÉCISIONS UNILATERALES !

Cette fuite en avant est extrêmement révélatrice, car elle consacre des politiques où l'action de l'État est largement réduite. En effet, on passerait d'une mission régaliennne, fiscale et économique, à un simple rôle d'outil dans une concurrence intra-européenne entre les États.

Cette vision réductrice ne nous paraît nullement adaptée aux enjeux portés par la Douane et aux défis que cette dernière doit relever. Les orientations de ce plan, à base de concentration des services, de « lâcher prise » complet au bénéfice des seuls grands opérateurs et de réduction des capacités d'intervention nous amènent bien aux grands reproches actuels fait à l'action publique : inefficace, injuste socialement et de moins en moins protectrice. Il faudrait une autre orientation. De fait, une telle politique contribue à alimenter le climat de défiance des citoyens à l'encontre de la chose publique.

Vous devez entendre ce message extrêmement lourd de sens car il dépasse le cadre d'une simple réorganisation administrative.

Les agents des Douanes se sont fortement mobilisés le 21 novembre pour s'opposer à la démarche actuelle. Un profond mécontentement s'est également exprimé au travers de taux de grévistes importants. Ne vous leurrez pas : ce rejet est profond et durable de la part d'agents fortement attachés à leur administration et à leurs missions. Si la situation était bloquée tout au long de l'année 2013, tous les éléments concourant à ce qu'elle se durcisse en 2014.

« Les États Généraux pour une Douane d'utilité sociale, économique et environnementale » du 18 septembre 2013 ont démontré que les enjeux concernant la Douane sont bien plus larges que la vision portée par le PSD. Toutes les organisations syndicales de la DGDDI, sans aucune exception, se sont inscrites dans cette lutte pour faire aboutir d'autres choix pour le Service Public douanier.

Pour Solidaires Finances, l'ensemble de ces éléments doit amener le Ministère à reconsidérer ses orientations. Ce n'est pas un retour en arrière que l'on vous demande, mais bien une autre ambition pour cette administration. Concrètement, dès aujourd'hui, vous devez annoncer la suspension de toute mise en œuvre de ce projet.

En outre, comment pourrions-nous échanger aujourd'hui sur le point 2 de l'ordre du jour qui n'est qu'un point d'information. Celui-ci porte sur « Le dis-

positif d'accompagnement des réorganisations » qualifié « ministériel », alors que sa raison d'être ne concerne, de fait, que la Douane. Il est peut être utile de vous rappeler que le Comité Technique de Réseau de cette direction n'a encore examiné ni le PSD ni le plan d'accompagnement qui lui est associé.

La Fédération des Finances Solidaires rappelle que conformément aux articles 34 et 36 du décret n°2011-184 relatif aux comités techniques dans les administrations de l'État et au règlement intérieur du CCT unique des ministères économiques et financiers, le Comité Technique ministériel doit obligatoirement être consulté et donner son avis. Le caractère informel de ce point s'en exonérait.

Sur ce point 2, Solidaires Finances constate hélas, une fois de plus, une conception du dialogue social illustrant le mépris dans lequel sont tenus les personnels et leurs représentants.

Conception où seules les priorités décidées par les autorités administratives ont droit de cité et ne devraient faire l'objet que d'une information. Les agents et les missions qu'ils exercent méritent plus de considération. Il faut mettre un terme à un simulacre de dialogue social qui a une fâcheuse tendance à se généraliser au sein de Bercy.

Le troisième point mis à l'ordre du jour, comme le précédent à la demande des fédérations, concerne le « **Projet ministériel de mutualisation des fonctions supports** ». Les formes de discussion proposées et les documents préparatoires fournis confirment la légèreté avec laquelle les représentants du personnel, pourtant largement représentatifs sont considérés.

Ainsi, comment, dans un dossier à si forts enjeux en termes de choix organisationnels, d'emplois, de politique budgétaire, immobilière, de l'organisation des achats, des infrastructures du système d'information... etc, pouvons-nous accepter une méthode consistant à prendre formellement connaissance d'un catalogue de mesures « prévues » qui, en fait pour la plupart, sont **DEJA PRISES** (cf. la lettre même des ministres du 29 octobre 2013).

Solidaires Finances n'y voit là que l'expression d'un déni de dialogue social, d'un goût pour le monologue et encore une fois l'expression d'un mépris des agents et des missions qu'ils exercent alors que l'efficacité réelle des services et des directions de Bercy est reconnue au delà de nos frontières et ce serait bien qu'elle le soit aussi au sein de Bercy.

Revenons sur la méthode :

- Comment expliquer qu'un projet de dimension ministérielle ait été présenté dans des instances nationales et locales (Comité national de l'Action sociale et Comité technique) alors qu'initialement un simple groupe de travail informel était prévu, -de surcroît « à la va vite »- pour présentation aux fédérations ministérielles ? Comme pour le point précédent, Solidaires Finances rappelle que sur un sujet aussi important et structurant, l'avis du Comité Technique Ministériel est requis en tout premier lieu conformément aux articles 34 et 36 du décret n°2011-184 relatif aux comités techniques dans les administrations de l'État et au règlement intérieur du CCT unique des ministères économiques et financiers.

• Certes, nous ne découvrons pas ce sujet. Rappelons que notre organisation a, depuis son annonce, demandé au Secrétariat général communication de la lettre de mission du premier ministre confiée par le CIMAP de janvier à l'IGF.

• Certes, vous nous aviez proposé récemment un GT le 25 novembre sur ce sujet mais sans aucun document et surtout pas le rapport de l'IGF demandé.

• Certes, vous nous avez transmis la lettre des ministres du 29 octobre mais bien après que celle-ci ait circulé, non officiellement transmise... A ce jour, malgré nos exigences répétées, nous n'avons toujours pas le rapport qui fonde les décisions déjà prises par nos ministres de tutelle. Que recèle-t-il donc que vous ayez pu avoir le souci de nous en épargner la lecture ? • Certes, vous nous avez transmis la lettre des ministres du 29 octobre mais bien après que celle-ci ait circulé, non officiellement transmise... A ce jour, malgré nos exigences répétées, nous n'avons toujours pas le rapport qui fonde les décisions déjà prises par nos ministres de tutelle. Que recèle-t-il donc que vous ayez pu avoir le souci de nous en épargner la lecture ?

• De plus et à titre d'exemples, le document de travail finalement fourni n'est qu'une version « expurgée » de la lettre des ministres, dans lequel vous vous gardez bien de préciser le calendrier initial fixé à la fin 2013, y compris pour l'élaboration (je cite) « du schéma directeur à moyen terme » et les véritables objectifs : notamment, dans le chapitre « Système d'information », omission de la phrase prévoyant « ...un schéma de regroupement des centres d'hébergement informatique à l'échelle ministérielle... » ou, dans le chapitre « Fonction budgétaire et comptable » de l'élément « avec un objectif de gains en effectifs. »

Attention Danger



« Fonction budgétaire et comptable » de l'élément « avec un objectif de gains en effectifs. » ge, on se demandera si le projet tel que la « création du Comité stratégique ministériel des Systèmes d'Information », dont l'arrêté fixant les modalités devait être présenté avant la fin 2013, est ou non un projet mort-né ?

• On constate donc que, pour certaines mesures, la messe semble être dite ; la mise en œuvre précède l'annonce ! Et pour d'autres non moins lourdes de conséquences c'est l'opacité et l'incertitude qui règnent.

• D'ailleurs n'est-ce pas pour répondre aux inquiétudes des personnels de centrale que vous leur avez adressé un message visant à les rassurer quant à votre volonté d'information et de concerta-

tion avec les organisations syndicales ? Et ce, tout en reconnaissant « des réflexions déjà engagées au sein des directions » (citation). Réflexions dont les représentants des personnels n'ont bien évidemment aucune connaissance ! ? !

Là aussi, quitte à nous répéter, c'est bien un simulacre de concertation que vous cherchez à nous imposer.

Pour le moins, avant toute entrée en discussion sur ce projet, Solidaires Finances exige au préalable :

- la communication du rapport de l'IGF ;
- un état des lieux par direction du fonctionnement, des organisations, des localisations géographiques, du nombre d'agents affectés dans chaque direction à ces fonctions supports tant au niveau national, central que local ;

• une véritable étude d'impact relative aux conséquences de ces mesures sur l'ensemble des personnels concernés.

Notre Fédération considère également qu'il s'agit là d'un « projet important » qui devra faire l'objet d'une présentation en formation unique des CT et CHS CT ministériels et d'une déclinaison à l'identique, dans toutes les instances des directions et services concernés.

A projet exceptionnel, vous vous devez d'organiser une concertation exceptionnelle.

Pour conclure, nous réaffirmons notre opposition totale au positionnement ministériel de Bercy non prioritaire. Opposition réitérée récemment auprès du 1er ministre, Jean-Marc Ayrault.

UNANIMITE POUR EXIGER UN VÉRITABLE DIALOGUE SOCIAL

L'ensemble des fédérations a dénoncé l'organisation de ce Comité technique ministériel. Devant l'inconsistance des éléments fournis par l'administration pour engager de véritables discussions, devant le tollé général contre le contexte budgétaire qui préside à l'élaboration de tels projets, l'administration a, elle-même, demandé une suspension de séance. Au retour en séance, le secrétaire général a concédé la nécessité de mettre en place un véritable processus de concertation relatif à la mutualisation des fonctions support. La note des ministres du 29 octobre 2013 étant pour lui qu'une « lettre de mission ».

Il s'est engagé à ce que rien ne soit mis en œuvre sans concertation et qu'aucune application ne soit effective, tant qu'il n'y aurait pas ouverture de discussions. A ce stade, les fédérations syndicales ont donc décidé de ne pas aller plus avant dans la discussion.

Mutualisation des fonctions support un projet dangereux !!



Pour Solidaires Finances, les contradictions demeurent ♦ les ministres ont DEJA PRIS des décisions, le Secrétaire général a lui-même affirmé dans un message à ses agents du 19 novembre que : « des réflexions [étaient] déjà engagées au sein des directions » ♦ Malgré les assurances données que nous serions associés sur la méthode de travail et les modalités de concertation, nous considérons ce projet dangereux pour l'avenir des services concernés ♦

Selon nous, ce projet sous-tend :

- la remise en cause des statuts et des règles de gestion spécifiques des personnels ;
- la porte ouverte aux prestataires extérieurs en matière systèmes d'information, de choix technologiques... donc des risques d'externalisation ;
- une compétition entre les directions de Bercy pour savoir qui va piloter et qui va gérer telle ou telle fonction ;
- une recherche de gains budgétaires sans précédent en matière de politique immobilière de l'État ;
- un abandon de la politique ministérielle d'action sociale ;
-

Solidaires Finances souhaite d'ores et déjà vous informer des éléments qui constituent la ligne de fond d'un tel projet qui, pour l'administration se résume à un catalogue de « **mesures prises, à prendre et d'études complémentaires à réaliser** ».

Scindé en sept chapitres, il embrasse l'ensemble des fonctions supports mises en œuvre dans les services de directions ministérielles, centrales, nationales, locales, et dans certains services à compétence nationale et agences :

- les Ressources Humaines, autrement dit les services qui gèrent l'ensemble des personnels avec des règles de gestion très différentes ;
- la gestion financière et comptable ;

- la gestion immobilière ;
- l'organisation des achats ;
- la prise en charge des différents supports de communications ministériels et directionnels ;
- la prise en charge juridique.

En d'autres termes et compte tenu des fortes spécificités des métiers et des directions au sein de Bercy, **la mise en chantier d'un tel projet est TITANESQUE.**

Sans être exhaustif, Solidaires Finances a identifié ce que la simple énumération de quelques mesures pouvait cacher d'enjeux de fond, notamment en matière de RH, de SI, de fonction budgétaire et de fonction immobilière.

Ressources humaines ou « anonymisation » de la gestion des personnels ?

Les mesures consacrées à la fonction Ressources humaines englobent un spectre large incluant à la fois :

- l'élaboration d'un « schéma type ministériel de répartition de toutes les tâches RH » (gestion des corps, rémunérations, conditions de travail, formation, gestion des emplois et des effectifs, évaluation etc, etc ...)
- le fait de « confier à la DGFIP le support des délégations à l'action sociale par convention et après avoir étudié les conséquences en termes d'effectifs » ;
- en passant par la réduction du nombre d'associations gestionnaires de la restauration collective ;
- la mutualisation des concours, avec comme objectif la création d'un seul service prestataire par fusion de plate formes ;

- tout en envisageant la création de passerelles de mobilités entre tous les corps de catégories C et B du ministère.

Nous sommes légitimement en droit de nous interroger et de nous inquiéter quant à la pertinence et la faisabilité d'un tel train de mesures, sauf à considérer que seuls les objectifs de réduction des effectifs, d'occupation de locaux et de gains de productivité [même si ce terme n'est pas utilisé en tant que tel dans la note] sont les seuls à devoir guider de telles décisions.

On est aussi en droit de se demander où se situe la prétendue « rationalisation », lorsqu'il s'agit notamment de vouloir que les agents gestionnaires ou d'exécution -par exemple des douanes- effectuent à terme (très court) les tâches traditionnellement dévolues

aux finances publiques ou à la concurrence et consommation. Et ce, dans un contexte où les écoles de formation initiales, indispensables à l'apprentissage des métiers, auront été réduites ou « resserrées ». A quand donc un agent des finances publiques allant mesurer les températures des réfrigérateurs des restaurants ? et inversement ?

Nous considérons qu'il ne peut s'agir d'une ambition, si on a réfléchi aux conséquences et au coût pour la collectivité et l'intérêt général d'un tel chambardement.

En ce qui concerne le point particulier relatif aux délégations à l'action sociale, nous rappelons notre attachement à la tutelle ministérielle. Il est inenvisageable de revenir en arrière, en confiant même par convention, leur support à la DGFIP.

SI, une stratégie ministérielle pour mieux les céder ?

En matière d'investissements en Système d'information, nous pouvons sans doute convenir de la nécessité d'une certaine « rationalisation » des dépenses et ce, au niveau ministériel. Toutefois, si la création d'un «Comité stratégique des systèmes d'information» semble être acté afin d'examiner la planification budgétaire des dépenses informatiques, des projets les plus importants etc..., on peut s'interroger quand à la pertinence de deux points :

- sur la possible optimisation interne de la DGFIP en matière informatique ;
- et sur la participation de «personnalités qualifiées extérieures au ministère» quant on sait les difficultés rencontrées dans les services informatiques du fait même de l'influence excessive des prestataires privés, tant dans la conception des systèmes que par leur présence dans les services (cf. ONP, Copernic, Chorus....).

Or, l'expérience montre que les prestataires de service n'ont pas la préoccupation de l'intérêt général mais plutôt celle des intérêts financiers particuliers de leur(s) groupe(s).

Ces questions de fond ne peuvent pas être éludées et réduites à deux tirets dans un programme de mesures.

Des « Centres de Services Partagés » à « plateau unique »

En matière de « fonction budgétaire et comptable », les objectifs de regroupement des Centres de Services Partagés (CSP) et d'implantation d'un plateau unique en Ile-de-France nous font craindre le pire, tant pour la fonction elle-même que pour les agents :

- Où en Ile de France ? en vaste Open space ?
- Quel statut pour ce plateau ?
- Quel statut pour les agents travaillant sur ce plateau ?
- Quelle prise en compte des difficultés rencontrées dans les activités actuelles ?
- Ces choix répondent-ils réellement aux problèmes posés ?

Immobilier : on prépare les soldes !

En matière de « fonction immobilière », le projet de renforcement des liens entre le réseau France Domaine -service à compétence nationale- sous tutelle DGFIP et les antennes immobilières du secrétariat général, même régi par une « convention de coopération », ne nous éclaire pas sur les objectifs réellement poursuivis et la logique stratégique justifiant un tel rapprochement. Rapprochement qui fait par ailleurs abstraction du rôle des préfets dans les territoires.

Où va t-on ? Encore une fois, où est l'intérêt général pour les citoyens ? Mis à part accélérer la vente, -voire brader- des pans entiers du patrimoine immobilier de l'Etat.

NE NOUS LAISSONS PAS ENDORMIR

L'administration s'est jusqu'à présent refusée à fournir les éléments nous permettant d'avoir une analyse plus précise. Pour autant, le seul examen de quelques mesures, énoncées sous forme lapidaire, suscite une inquiétude qui nécessite que l'ensemble des agents soient attentifs à ce qui va se passer.

Malgré la trêve des confiseurs, les engagements de méthode et de dialogue obtenus lors du CTM ne doivent pas occulter les dangers, ni faire perdre de vue la rapidité avec laquelle l'administration veut avancer dans la mise en œuvre d'un tel projet. Projet de « Mutualisation des fonctions support » qui s'avère en tous points conforme aux exigences du budget 2014 et ses annonces de suppression de 2000 emplois à Bercy !